

*Ecoffois pri-
vés de leurs
Emplois.*

d'Ecoffe, de même que le Garde du Sceau, les Trésoriers & plusieurs autres Seigneurs, qui ne vouloient pas donner des assurances qu'ils se conformeroient aux sentimens de la Cour, sans s'arrêter à ces scrupules populaires *de libertez & privileges de la Nation*. Dès que ces Seigneurs se virent inutiles à Edimbourg, ils se retirèrent sur leurs Terres, où ils s'occupent à faire exercer les Milices & leurs Vassaux, pour les accoutumer au manement des Armes, en vertu d'un Acte du dernier Parlement d'Ecoffe; & cette occupation, peu conforme à des gens de cabinet, comme ils le sont presque tous, donne, à ce que l'on m'écrit, de l'inquietude à la Cour de Londres: Cependant elle n'a rien à craindre de leur part, pourvu que les Anglois cessent de vouloir prescrire des Loix aux Ecoffois au préjudice de leur indépendance.

*Lettre du
Duc de Sa-
voye à la
Reine.*

III. Le second du mois de Juillet le Comte de Briançon, Envoyé du Duc de Savoye, eut audience particulière de la Reine, à laquelle il rendit une lettre de S. A. R. datée de Chivas le sixième de Juin, qu'on ne sera pas fâché de trouver ici, & sur laquelle le Lecteur fera des reflexions conformes à ses lumieres, ou au parti qu'il a épousé.

MADAME,

L'Esperance que les Alliez nous avoient donné, d'un prompt secours, nous avoit flaté de pouvoir garantir d'insulte le reste de nos Etats, & d'obliger l'Ennemi d'abandonner ce qu'il en occupe. V. M. même avoit donné des assurances au Comte de Briançon, nôtre Envoyé à Londres, qu'Elle ne nous laisseroit point accabler; Cependant, Madame, nous voyons